

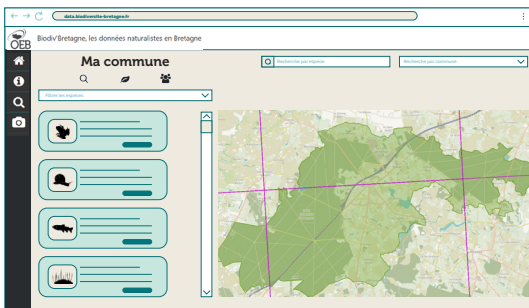


### 3<sup>ème</sup> étape **TRANSMETTRE**



Envoyez-nous les fichiers de données et métadonnées.

On se charge de leur intégration dans la base de données de Biodiv'Bretagne, puis de l'envoi au SINP.



[data.biodiversite-bretagne.fr](https://data.biodiversite-bretagne.fr)

**À noter :** toutes les données transmises à Biodiv'Bretagne seront transférées à la plateforme nationale du SINP.



#### Contact OEB

Mathieu Lagarde

[mathieu.lagarde@bretagne-environnement.fr](mailto:mathieu.lagarde@bretagne-environnement.fr)

02 99 35 84 85

Visualiser  
Filtrer  
Télécharger



[data.biodiversite-bretagne.fr](https://data.biodiversite-bretagne.fr)

#### Pour aller plus loin

Biodiv'Bretagne, la plateforme régionale d'accès aux données naturalistes : cadrage, charte, modèle régional d'architecture de fichiers, etc.

[bretagne-environnement.fr/article/plateforme-bretagne-donnees-biodiversite](https://bretagne-environnement.fr/article/plateforme-bretagne-donnees-biodiversite)

Les Observatoires Régionaux Faune Flore (ORFF) en Bretagne  
[bretagne-environnement.fr/article/observatoires-regionaux-faune-flore-bretagne](https://bretagne-environnement.fr/article/observatoires-regionaux-faune-flore-bretagne)

#### Observatoire de l'environnement en Bretagne

Immeuble Le Quadri

47 avenue des Pays-Bas • 35 200 Rennes

02 99 35 45 80

[contact@bretagne-environnement.fr](mailto:contact@bretagne-environnement.fr)

[bretagne-environnement.fr](https://bretagne-environnement.fr)



# BIODIV'BRETAGNE

## COLLECTIVITÉS : TRANSMETTEZ VOS DONNÉES NATURALISTES

Parce que je suis une collectivité, les données d'observations naturalistes que je recueille doivent être transmises à la plateforme régionale Biodiv'Bretagne.

Directive européenne Inspire, concept de l'accès à la donnée environnementale pour tout citoyen

[data.biodiversite-bretagne.fr](https://data.biodiversite-bretagne.fr)



# Comment procéder ?

## 1<sup>ère</sup> étape SAVOIR

Quels sont les projets à l'origine de vos données ? Comment les caractériser ?  
Cf. encart « Rédiger les fiches métadonnées »

Faut-il transmettre toutes les données que j'ai dans ma base ?

**Prenez contact avec l'OEB, et faisons le point ensemble.**



## 2<sup>ème</sup> étape PRODUIRE

### Rédiger les fiches métadonnées

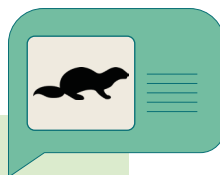
Ces métadonnées permettent de décrire les lots de données produits lors du projet avec notamment un « cadre d'acquisition » par projet, et autant de fiches « jeux de données » qu'il y aura de sous-projets, de prestataires. Elles servent également à identifier les différents acteurs (contacts, financeurs, maîtres d'ouvrage/d'œuvre, etc.).



### Élaborer un fichier de données

Comme pour les métadonnées, un modèle d'architecture vous permet de savoir ce qui est attendu lors de la saisie des données d'occurrence dans un fichier. Ce modèle est un idéal à atteindre.

Un tableur est mis à disposition pour faciliter cette saisie.



### Transmettre à l'OEB :

Les données produites :

- en régie,
- par des organismes ne faisant pas partie du réseau des Observatoires Régionaux Faune Flore (ORFF), par exemple : les bureaux d'études.

### Ne pas transmettre à l'OEB :

- les données produites par des organismes faisant partie du réseau des ORFF (associations naturalistes régionales ou départementales, CBNB, etc.). En effet, elles font déjà l'objet d'un flux de transmission entre les partenaires des ORFF et l'OEB.

**Dans tous les cas, vérifions ensemble l'origine des données !**

*Nous sommes là pour vous accompagner sur ces points*

### Apportez un soin particulier à deux éléments essentiels :

- **Le titre** : synthétique, mais explicite.
- **Le descriptif** : où vous exposerez le cadre dans lequel s'est déroulée l'étude, et des éléments que vous jugerez essentiels. L'important étant pour toute personne téléchargeant les données, de comprendre comment celles-ci ont été produites.

**Cas particuliers** : dans le cadre d'ABC/ABI, un identifiant unique (UUID) est créé au niveau national. Celui-ci permet d'identifier les cadres d'acquisition de chacun de ces projets.

**Pensez à le demander à votre contact OFB !**

### Quelques éléments essentiels pour intégrer les données dans la base Biodiv'Bretagne :

- **Un identifiant** unique (type UUID) : permettant de suivre la donnée tout au long de son parcours.
- **Un taxon** : idéalement, il sera fourni sous la forme du code nom ('cd\_nom') donné par le référentiel taxonomique en vigueur (TAXREF), et d'un nom (scientifique ou français) également reconnu par le TAXREF.
- **Une date** d'observation.
- **Une localisation** : celle-ci doit être la plus précise possible. Idéalement, chaque observation sera accompagnée des coordonnées géographiques qui lui sont propres. Le code INSEE de la commune et/ou le nom de celle-ci compléteront cette information.